

nuptialité au Canada et dans les provinces pour les quatre années de recensement 1951, 1961, 1966 et 1971, ainsi que la répartition proportionnelle des époux et des épouses selon le lieu de naissance.

Dans l'ensemble, 81% des hommes qui se sont mariés en 1971 étaient nés au Canada, 67% dans la province de leur mariage; 86% des femmes qui se sont mariées étaient nées au Canada, 73% dans la province de leur mariage. Il existe des différences considérables d'une province à l'autre en ce qui concerne les mariages entre des personnes nées à l'étranger et des personnes nées au Canada; dans les plus anciennes provinces de l'Atlantique, au Québec et en Saskatchewan, la tendance au mariage entre Canadiens de naissance est plus marquée que dans les autres provinces, et dans ces régions les deux conjoints sont souvent nés dans la même province. En Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique, la proportion de mariages avec des personnes nées dans une autre province ou hors du Canada est plus élevée qu'ailleurs.

Âge et état matrimonial des conjoints. Le tableau 5.53 montre que 169,072, soit plus de 88%, des 191,324 femmes qui se sont mariées en 1971, et 88% des hommes, n'avaient jamais été mariés. Pour la première fois en 1969 la proportion des femmes divorcées qui se sont remariées a augmenté sensiblement pour s'établir à 6.4%, contre 4.4% l'année précédente, et la proportion chez les hommes est passée de 4.7% à 6.9%. En 1971, les pourcentages avaient atteint 7.5% et 8.1% respectivement, en raison de l'augmentation du nombre des divorces accordés en vertu de la nouvelle loi fédérale sur le divorce de 1968.

En 1971, l'âge médian au mariage, c'est-à-dire l'âge au-dessus et au-dessous duquel se sont produits la moitié des mariages, était de 23.5 chez les hommes célibataires et de 21.3 chez les femmes célibataires. Après être restés constants à 21.1 et 21.2 depuis 1960, les âges médians en 1971 traduisent une légère tendance vers un mariage moins précoce, en particulier dans le cas des hommes célibataires.

Religion des conjoints. La répartition des nouveaux mariés selon la religion est à peu près la même que pour l'ensemble de la population. Le tableau 5.54 révèle l'influence relativement forte de la religion sur le mariage. Environ 63% de tous les mariages sont contractés entre coreligionnaires; chez les Juifs, la proportion était d'environ 90% en 1971; chez les catholiques romains, environ 80%; chez l'Église orthodoxe orientale, environ 64%; et chez l'Église Unie, environ 50%. Sauf dans le cas des Juifs, la proportion de mariage entre coreligionnaires semble diminuer légèrement depuis quelques années.

5.8.2 Divorces

Depuis 1921, le nombre annuel de divorces au Canada n'a cessé de croître. D'un peu plus de 500 durant la période 1921-25, il est passé à plus de 1,000 en 1931-35 et à près de 2,500 en 1941, pour atteindre 5,270 en 1951. De 1952 à 1962, l'augmentation annuelle moyenne est faible, le nombre de divorces cette dernière année ne dépassant pas 6,800. Toutefois, à partir de 1963, la hausse a été particulièrement sensible et, en cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à 1968, le nombre des divorces est passé de 7,686 à 11,343.

Si l'on établit un rapport entre le nombre de divorces d'une année et le nombre de femmes mariées, on obtient une image assez différente. Le nombre de divorces pour 100,000 femmes mariées est passé de 33 en 1921 à 52 en 1931, 105 en 1941 et 173 en 1951, pour se stabiliser et même baisser légèrement jusqu'en 1962, où le taux s'établit à 166. A partir de cette date il s'est produit une très nette reprise, et le nombre de divorces pour 100,000 femmes mariées est passé à 185 en 1963 et à 248 en 1968.

Une analyse plus raffinée consiste à établir un rapport entre les divorces d'une année et les cohortes de mariage dont ils sont issus, ce qui permet d'obtenir, pour une année donnée, la proportion des mariages qui seraient éventuellement dissous par divorce si les conditions de cette année-là se maintenaient indéfiniment. Les résultats de cette analyse donnent une évolution de la probabilité de divorce presque identique à celle obtenue par le rapport entre le nombre annuel de divorces et l'effectif des femmes mariées. Environ un mariage sur 100 aurait été dissous par divorce si les conditions de l'année 1921 s'étaient maintenues indéfiniment. La proportion a augmenté, atteignant entre 1 et 2 en 1931, entre 3 et 4 en 1941 et 5 en 1951, niveau qui est demeuré inchangé jusqu'en 1962. Depuis lors la progression a été très marquée et les chiffres de 1968 indiquent une probabilité de divorce d'environ 8 pour 100 mariages, soit environ un mariage sur 12 qui serait éventuellement dissous par divorce. Cette dernière augmentation est peut-être liée à la proportion élevée de mariages précoces durant l'après-guerre. En d'autres termes, la probabilité de divorce aurait probablement été moins élevée en 1968 si l'âge moyen des mariés n'avait pas baissé durant cette période.